AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Subvention exceptionnelle 2026 – Les Foulées d'Henri IV – Urban Trail de Nérac

N° 078/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : GELLY Marc

La Ville de Nérac coorganise avec l'association Athletic Club des Jeunes de Nérac la deuxième édition de l'Urban-Trail « Les Foulées d'Henry IV » qui se déroulera le 25 octobre 2026.

La compétition se déroulera sur le site de la Garenne ainsi qu'en centre-ville. Ce parcours permettra à tous les coureurs de notre région de découvrir le site classé d'une part tout en mettant en valeur le patrimoine de la ville de Nérac d'autre part.

Suite au succès de la première édition avec 500 coureurs engagés, le club envisage d'ouvrir la course à plus de coureurs (entre 750 et 1000). Le budget prévisionnel est estimé à 15 000 € au lieu de 10 000 € l'année dernière et les recettes attendues au titre des inscriptions des participants devraient couvrir la moitié soit 7 500 €.

Le club s'est toutefois engagé dans la recherche de partenariats privés/publics auprès des acteurs locaux et nous sommes sollicités pour contribuer par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « Athletic Club des Jeunes de Nérac » au titre de l'aide à l'organisation de la deuxième édition de l'Urban-Trail « Les Foulées d'Henry IV ».

Considérant l'exposé ci-dessus
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ACCEPTER** le versement de 1 500 € de subvention exceptionnelle à l'Association « Athletic Club des Jeunes de Nérac » pour l'organisation de l'Urban-Trail « Les Foulées d'Henry IV » qui se déroulera le 25 octobre 2026.
- **DE DIRE** que cette somme sera inscrite au BP 2026 dans le cadre des subventions exceptionnelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,